



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39539

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation actuelle des entreprises d'insertion. Pour mener à bien leur travail d'insertion des personnes exclues et marginalisées, ces entreprises bénéficient d'aides des directions départementales du travail et de l'emploi. Bien que votés à l'automne dernier, les crédits correspondants n'ont cependant pas encore été délégués aux services déconcentrés de l'Etat. Ces entreprises ne savent donc pas les dotations qu'elles peuvent escompter pour l'année 1996, et le versement de 60 p. 100 de ces dotations n'a pas non plus encore été engagé. Cette situation met l'entrepreneuriat d'insertion en péril, 20 p. 100 en moyenne de leurs recettes provenant de ce financement de leur prestation d'insertion. Malgré les demandes répétées par leur fédération, la C.N.E.I., aucune suite n'a été donnée à leurs justes demandes et certaines d'entre elles sont quasiment en situation de cessation de paiement et proches du dépôt de bilan. C'est pourquoi il lui demande de déléguer de toute urgence les crédits votés aux services déconcentrés de l'Etat. Les acteurs de terrain contre la fracture sociale ne comprendraient pas que ce blocage budgétaire s'éternise.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur le retard qui affecte les financements des entreprises d'insertion et les difficultés importantes que ce retard leur occasionne. Le Gouvernement tient à soutenir fermement les entreprises d'insertion qui jouent un rôle irremplaçable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultés d'insertion les plus graves et qui obtiennent des résultats remarquables dans ce domaine. Les entreprises d'insertion occupent ainsi une place capitale dans la lutte contre l'exclusion. Elles représentent pour des publics menacés de marginalisation une passerelle indispensable vers une insertion sociale durable. Le retard qui affecte le versement des financements aux entreprises d'insertion est dû au gel budgétaire, qui a fait peser sur l'ensemble des crédits du ministère du travail et des affaires sociales une incertitude quant aux montants qui pourraient être délégués. Cette incertitude est aujourd'hui levée, et tous les services déconcentrés du ministère du travail et des affaires sociales ont reçu notification des enveloppes dont ils disposent pour l'année 1996. Ils ont également reçu les crédits correspondant aux financements du premier semestre 1996. Au total, ces crédits, supérieurs à ceux de 1995, garantissent aux entreprises d'insertion existantes de conserver leur potentiel d'accueil et leur activité en faveur des publics en difficulté et permettront également de faire face ponctuellement à des besoins nouveaux.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39539

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2952

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3907